



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## DÉCISION DU MAIRE

### CONVENTION D'OCCUPATION PRÉCAIRE PAUSE EQUILIBRE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

**VU** l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération conseil municipal n° 0068-2024 en date du 18 novembre 2024 portant délégation au Maire ;

**CONSIDERANT** la nécessité de proposer des activités de bien être au plus grand nombre

**CONSIDERANT** la nécessité de proposer des locaux aux structures associatives afin qu'elles puissent dispenser leurs activités

**Le Maire décide** de signer la convention d'occupation précaire de l'ancienne salle du conseil (ancienne mairie de Saint Germain Village) au profit de l'association PAUSE EQUILIBRE. Cette convention d'occupation précaire permettra à l'association PAUSE EQUILIBRE d'être hébergée jusqu'au 31 Décembre 2025, pour exercer ses activités,

Fait à Pont-Audemer, le 24 juin 2025

Le Maire



Alexis DARMOIS

